

ÉCHANGER HABITER

LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS SOCIAUX EN ÎLE-DE-FRANCE
(WWW.ECHANGERHABITER.FR)

COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT

9 MARS 2022



LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dispositif mis en œuvre par un groupement de bailleurs

LA BOURSE ECHANGER HABITER

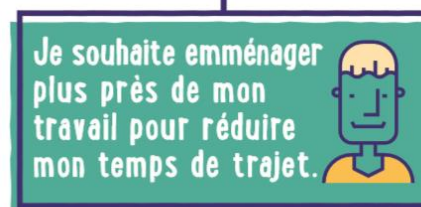
➔ Un outil numérique et gratuit qui permet d'échanger son logement avec celui d'un autre locataire du parc social

En Ile-de-France, 1/3 des demandes de logement social enregistrées en 2019, émane d'un ménage déjà locataire du parc social. Ainsi, plus de 210 000 locataires sont en attente d'une mutation.

Fort de ce constat, la Ville de Paris, l'Etat, l'AORIF et 12 bailleurs sociaux se sont concertés pour la mise en service d'une bourse d'échange administrée par les bailleurs.

Progressivement élargi à de nouveaux bailleurs, l'outil est opérationnel sur l'ensemble de la région francilienne.

- Un dispositif pour faciliter les mutations et répondre aux besoins des locataires
- Un outil mis à disposition des bailleurs où le locataire est acteur de son parcours résidentiel



UN LANCEMENT À PARIS EN 2018

- Un projet coordonné par **l'AORIF** au départ
- Partenariat inédit **inter-bailleurs et inter-réservataires**



- Avec l'engagement de 12 bailleurs

ELARGISSEMENT A L'ÎLE-DE-FRANCE ET CONSTITUTION DU GIE EN 2019

- Création du **GIE Echanger Habiter** pour mutualiser les moyens des membres et accompagner le développement de la bourse
- En janvier 2022, **40 bailleurs sociaux font partie du dispositif, soit plus d'1 million de logements sur la bourse, ainsi que 105 réservataires partenaires.**

LES TEMPS FORTS DU GIE

Lancement
de la bourse
à Paris

Première enquête
satisfaction locataires

Organisation du
comité partenarial

2

24 membres
750 000 logements

3

37 membres
1 066 064 logements

OCTOBRE 2018

MAI 2019

OCTOBRE 2020

JANVIER 2021

MARS 2021

JUIN 2021

JANVIER 2022

1

12 membres
220 000 logements

Création du GIE
Élargissement à l'IDF

4

41 membres
1 115 000 logements

Premier recrutement

- Le GIE organise et anime plusieurs instances annuelles (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Comité Partenarial) pour valider les budgets, soumettre l'entrée de nouveaux membres, échanger sur l'activité de la bourse et promouvoir l'outil.
- Des comités techniques, des ateliers thématiques et des formations sont également organisés par l'AMO pour garantir le fonctionnement et l'amélioration du dispositif.

UN OUTIL QUI RÉPOND À UN RÉEL BESOIN

- **1 115 000** logements importés sur la bourse
- **1 665** locataires ayant échangé
- **560** locataires ayant un dossier d'échange en cours
- **17 000** annonces en ligne
- **65 697** inscriptions sur le site

80%

des locataires avant échangé
ont changé de typologie de
logement

87%

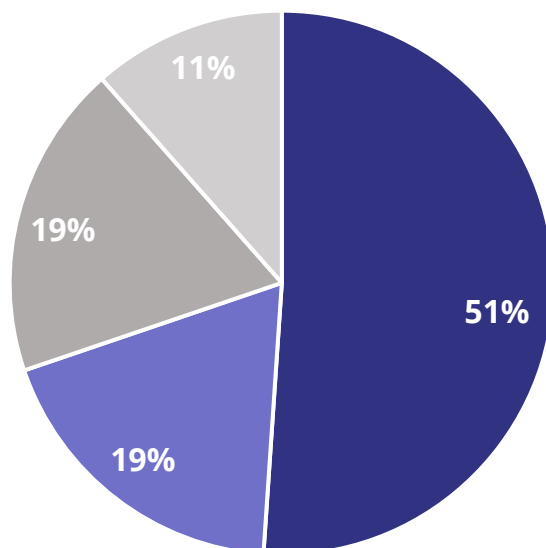
Des échanges ont été
réalisés dans le même
département

79%

Des échanges ont été
réalisés en inter-
réservataires

RESTITUTION DE L'ENQUÊTE SATISFACTION 2021

Les motifs d'échange sur la bourse



- Changer de typologie de logement
- Pour un loyer davantage adapté aux ressources du ménage
- Autres motifs (changer de quartier, raisons liées à la santé et autres situations personnelles)
- Réduire le temps de trajet domicile-travail

254 répondants

38%
des locataires ont **une demande de mutation** dont l'ancienneté est **supérieure à deux ans**

et **57%**
inférieure à deux ans

71%
des locataires avaient **déjà fait une demande de mutation auprès de leur bailleur**

RESTITUTION DE L'ENQUÊTE SATISFACTION 2021

7,8 ★

Évaluation moyenne



Liberté de choix
Logement adapté
Alternative
Beaucoup d'offres
Utile
Opportunité
Rapide
Autonomie Efficace
Simple

Les points positifs exprimés par les locataires:

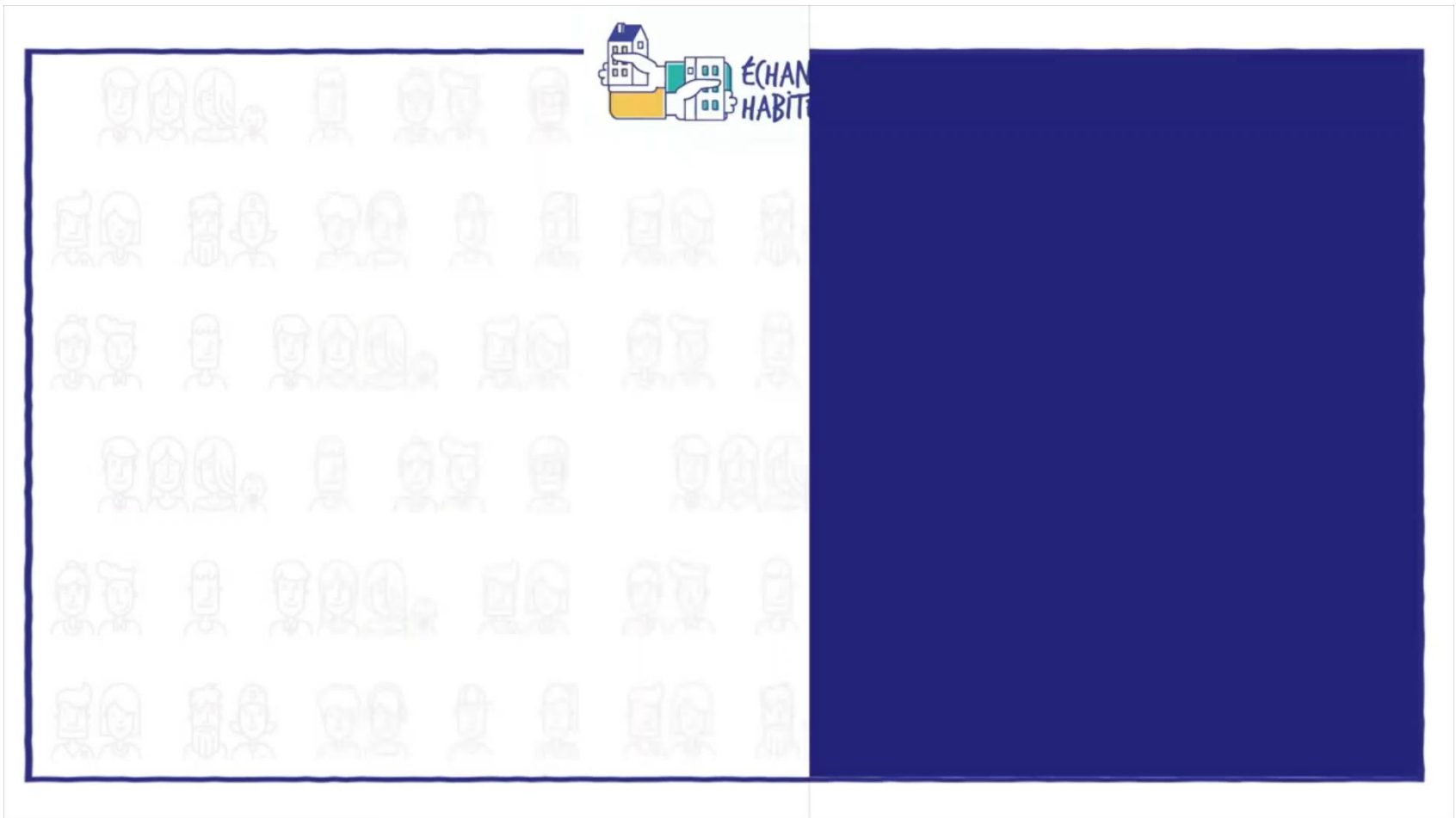
- la facilité d'inscription
- l'ergonomie de l'outil
- des prises de contacts entre locataires facilités
- l'utilité du dispositif
- les ressources disponibles (FAQ, assistance technique)

Les points qui restent à améliorer :

- Le délai de traitement des dossiers et l'information apportée aux locataires sur les étapes du processus
- Faciliter la saisie d'une date déménagement
- Davantage de souplesse à l'étape du déménagement/emménagement

-> le GIE a signé un essai de partenariat avec une société de déménagement pour proposer un service supplémentaire aux locataires.

PAROLES DE LOCATAIRES



COMMENT ÇA MARCHE?

Via une plateforme informatique à destination des locataires (www.echangerhabiter.fr)

J'ÉCHANGE MON LOGEMENT EN 5 ÉTAPES



1. JE M'INSCRIS SUR echangerhabiter.fr

Je crée mon compte sur le site. Je dépose une annonce pour présenter mon logement (description et photos) et je définis mes critères de recherche (taille du logement, localisation, loyer...).

2. JE CHERCHE UN LOGEMENT

Je consulte les annonces répondant à mes critères de recherche, déposées par les locataires qui pourraient être intéressés par mon logement.

3. JE VISITE

J'entre en contact ou je suis contacté par des locataires inscrits. Si nous sommes intéressés, nous organisons la visite de nos logements. En cas d'accord, nous pouvons créer un dossier d'échange.

4. NOS DOSSIERS SONT ÉTUDIÉS

Nous complétons chacun un dossier d'échange, qui sera étudié par les bailleurs. Si les conditions réglementaires d'attribution sont respectées, les dossiers sont présentés à la commission d'attribution des logements de chaque bailleur.

5. NOUS DÉMÉNAGEONS

Une fois nos dossiers validés, nous fixons la date de nos déménagements avec nos bailleurs. Nous signons nos nouveaux baux. Puis, nous réalisons les états des lieux de sortie et d'entrée et nos déménagements respectifs le même jour.

S'INSCRIRE SUR LA BOURSE



ÉCHANGER
HABITER

LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS SOCIAUX

[Accueil](#)

[Foire aux questions](#)

[Comment ça marche ?](#)

[Bailleurs](#)


[Statistiques](#)

[Je m'inscris](#)


[Je me connecte](#)

Inscription


Bailleur *

 Paris Habitat

Référence locataire *

 00004

N° logement *

 00004

Prénom *

Pierre

Nom *

Roger

Date de naissance *

 18  janv.  2010 

Adresse e-mail *

 locataire-parishabitat4@yopmail.com

Confirmation adresse e-mail *

 Votre adresse e-mail

Téléphone

 Votre numéro de téléphone

Mot de passe *

 Votre mot de passe 

Confirmation de votre mot de passe *

 Votre mot de passe 

Lire et accepter les conditions générales *

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées les "CGU") régissent votre utilisation de la plateforme "échanger habiter" (ci-après dénommée "la plateforme" ou "bourse d'échange"). Cette plateforme est disponible à partir des sites internet des bailleurs sociaux d'Ile de France (ci-après dénommés les "bailleurs") participant au dispositif.

La bourse d'échange a pour objet de mettre en relation les locataires souhaitant échanger leurs logements.

Vous pouvez déposer une annonce afin d'échanger votre logement avec un locataire inscrit sous réserve que ce logement soit éligible au dispositif.

En vous connectant et en navigant sur la plateforme, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les présentes CGU.

Les bailleurs se réservent le droit de modifier les CGU. En cas de modification, une nouvelle acceptation vous sera demandée. Toute nouvelle version des CGU entrera en vigueur dès votre acceptation. Vous pouvez les consulter en ligne à tout moment sur la plateforme en bas de page.

[← Retour](#)

[Je m'inscris](#)

DANS QUELLES CONDITIONS N'EST-IL PAS POSSIBLE D'ÉCHANGER SON LOGEMENT ?

L'interbailleur s'est accordé pour que les échanges ne soient pas possibles dans les cas de figure suivants:

- **Logement devant être réhabilité, vendu ou détruit**
- **Bail résilié ou dépôt du préavis de départ**
- **Procédure contentieuse pour troubles de jouissance**
- **Bail avec clause de précarité (lié à l'activité professionnelle)**
- **Bail régi par la loi de 1948**
- **Atelier d'artiste**
- **Logement en Unité de Logement Spécialisé (ULS)**
- **Convention d'occupation temporaire**
- **Logement loué à une association**
- **Logement en collocation**
- **Logement exclu par son réservataire**



RESSOURCES UTILES

- Une [vidéo explicative](#)
- La [FAQ](#)
- Le [formulaire de contact](#) pour les demandes d'assistance technique prises en charge par la bourse
- Les sollicitations liées au dossier d'échange des locataires sont prises en charge par le réservataire
- Le kit communication du GIE mis à disposition pour les partenaires



CONTACTS

PASCAL VACHER, DIRECTEUR DU GIE

PASCAL.VACHER@BATIGERE.FR

ASTRÉE DOISE, CHARGÉE DE PROJET DU GIE

A.DOISE@ECHANGERHABITER.FR



LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dispositif mis en œuvre par un groupement de bailleurs